

AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0056

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 novembre 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT CA28 0056
RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2019

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
ce quatorzième jour du mois de novembre deux mille dix-huit

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza